

Délégation de l'île de La Réunion
Pôle Offre de Soins

Arrêté n°258/ARS-OI
portant modification de l'arrêté n°131/AS-OI du 15 juin 2011 portant agrément d'une
entreprise de transport sanitaire terrestre

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE SANTE OCEAN INDIEN

- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
Vu le décret du 15 juillet 2015 portant nomination de Mr François MAURY, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien ;
Vu la décision n°75/2018/DG/ARS-OI du 18 juin 2018 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté n°131/AS-OI du 15 juin 2011 portant agrément d'une entreprise de transport sanitaire terrestre ;
Vu l'arrêté n°159/ARS-OI du 04 juin 2013 portant modification du parc de véhicules d'une entreprise de transport sanitaire terrestre ;
Vu La déclaration de changement d'adresse en date du 19 juin 2018 de Monsieur Maxime BLARD, gérant de l'ambulance PLAINE DES CAFRES ;
Vu Les déclarations d'acquisition et de cession en date du 15 juin de Monsieur Maxime BLARD, gérant de l'ambulance PLAINE DES CAFRES pour les autorisations ci-dessous énumérées :
- autorisation de catégorie D rattachée au véhicule immatriculé EB 266 FQ sur la nouvelle adresse ;
 - autorisation de catégorie C rattachée au véhicule immatriculé EH 245 WH sur la nouvelle adresse ;
 - autorisation de catégorie C rattachée au véhicule immatriculé EL 878 SN sur la nouvelle adresse ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°131/ARS-OI du 15 juin 2011 susvisé est ainsi modifié :

Adresse local d'accueil : 12bis rue Vincent Auriol – 97430 LE TAMPON

Le site situé anciennement au 57 rue Vincent Auriol – 97430 LE TAMPON est fermé.

Le reste est sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans le délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Saint Denis, le **10 JUIL. 2018**
P/Le Directeur Général

Le Directeur de la Délégation
de l'île de La Réunion

Gilles VIGNON